

Question écrite de Caroline Cassart, Députée, à Willy Borsus,
Vice-Président et Ministre de l'Economie, du Commerce
extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique,
de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME
et des Centres de compétences, concernant
Le soutien apporté aux artisans

Monsieur le Ministre,

Un paragraphe de la Déclaration de politique régionale fait référence au soutien que le Gouvernement compte apporter aux initiatives qui « favorisent le développement de l'esprit d'entreprendre chez les jeunes et les demandeurs d'emploi », et est cité, notamment, le domaine de l'artisanat.

A l'ère de l'économie circulaire, j'estime que cette filière a une très grande importance. Un concours (la Vitrine de l'Artisan, dont l'IFAPME est membre du comité de sélection) et un site (le répertoire de l'artisan) sont déjà mis en place depuis 2006 pour assurer de la visibilité au secteur, mais en 14 ans, seuls 1879 personnes dans toute la Belgique bénéficient de cette reconnaissance.

Que serait-il possible de mettre en place pour valoriser cette filière au niveau régional ? D'autres événements, activités, aides au lancement... pourraient-ils être envisagés pour encourager les jeunes à se lancer dans ce domaine ? Quels sont les secteurs, à l'heure actuelle, qui ont le plus de succès à l'IFAPME ? Une étude a-t-elle été menée via l'Institut pour connaître les domaines dans lesquels l'artisanat est le plus apprécié et utile ?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre

Le Gouvernement wallon a effectivement prévu de soutenir le développement économique de l'artisanat en Wallonie.

Je souhaite à cet effet qu'un environnement propice à l'initiative des commerçants et des artisans soit mis en place.

Une attention particulière sera par conséquent portée au soutien, mais également au développement de nos artisans et de leur savoir-faire. La volonté est donc de rendre leurs lettres de noblesse aux artisans, parfois en manque de reconnaissance.

Dans la ligne de la loi du 19 mars 2014 portant définition de l'artisan, une mesure spécifique de soutien des artisans wallons dans la défense et la transmission de leur savoir-faire a été confiée à l'IFAPME dans le cadre de sa filière de formation de chef d'entreprise.

Le public visé est celui du repreneur ou créateur d'entreprise, susceptible de réactiver l'économie en devenant partenaire dans la relance d'entreprises familiales et/ou locales. La mesure vise aussi à dynamiser les formations en alternance menant aux métiers de l'artisanat.

À ce jour, une nouvelle formation de chef d'entreprise « Artisan d'art » a été créée et un dispositif plus large tourné vers l'artisan englobant l'ensemble des métiers de l'artisanat rares et/ou en péril, tous secteurs confondus, est en train de se mettre en place.

Il est prévu d'octroyer une bourse aux artisans-formateurs qui accueillent un stagiaire en formation et qui prennent en charge les apprentissages professionnels théoriques organisés habituellement en Centre de formation. La bourse, d'un montant de 260 euros par mois, a été déterminée par un groupe d'experts et permet de compenser la charge supplémentaire de formation portée par l'artisan. L'entreprise formatrice doit disposer du label « Artisan certifié », consacrant le caractère authentique de l'activité artisanale.

Le Comité de Gestion a marqué son accord sur la mise en œuvre du dispositif Artisan dès la rentrée 2020. Une communication ciblée vers les artisans-formateurs d'une part et les candidats stagiaires d'autre part est en cours de finalisation.

Pour valoriser les formations et fédérer les acteurs, un évènement sera organisé autour du thème « Demain, l'artisanat », dans la mesure du possible en 2020, compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire.

Le budget accordé à cette mesure en juin 2019 est de 905 000 euros répartis sur trois ans. Par ailleurs, le plan de soutien aux commerces de proximité ainsi que l'ensemble des mesures qui seront prises dans un objectif de redynamisation des centres-villes wallons permettront la mise en valeur des productions locales.